
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-SEPT FEVRIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Marché - Solution de Gestion de la Relation à l'Usager (GRU) - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale - Appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire - Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et services » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 5 septembre 2025, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique, pour répondre à la mise en œuvre d'une solution de Gestion de la Relation à l'Usager dans le but de moderniser la solution existante A'tout.

Ce marché est un marché ordinaire conclu avec 1 opérateur économique pour une durée de 6 ans fermes.

La remise des offres a eu lieu le 17 octobre 2025 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 2 février 2026, il a été décidé d'attribuer le marché à la société **SOFTEAM**, sis **94200 IVRY-SUR-SEINE**, pour leur offre variante Saas d'un montant forfaitaire de 321 687,67 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché Solution de Gestion de la Relation à l'Usager attribué par la commission d'appel d'offres du 2 février 2026 ainsi que tous les actes d'exécution pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale selon l'application des dispositions de la convention de groupement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

